

Le mécénat à la rescousse du supérieur?



Fin octobre dernier, on apprenait que le Ministre de l'enseignement supérieur, Jean-Claude MARCOURT, avait chargé son administration d'étudier dans quelle mesure le mécénat privé pourrait participer au financement des institutions d'enseignement supérieur en Communauté française.

Cette pratique existe déjà dans certaines de nos universités, mais sa généralisation est-elle indiquée dans le paysage de notre enseignement supérieur? Les avis divergent.

■ André COUDYZER, secrétaire général de la Fédération de l'enseignement supérieur catholique (FédESuC):

"Dans la dernière Déclaration de politique communautaire, le gouvernement de la Communauté française précise que l'enseignement doit rester un service public. Dès lors, il me semble que toute initiative qui permettrait un financement de l'enseignement supérieur issu du secteur privé irait à l'encontre de ce message. De même, l'enseignement supérieur est soumis à une évaluation de la qualité, qui doit également rester publique.

Il est vrai, cependant, que dans certaines universités, l'une ou l'autre chaire est déjà financée par du privé: à l'ULB, à l'UCL, mais aussi à l'ULg, dans les secteurs économique, financier et social. Cela se limite à quelques domaines d'activité, à quelque cours, dans une optique déterminée. Les universités reçoivent des dons, des legs, mais dans l'enseignement supérieur hors universitaire, les institutions ne semblent bénéficier de ce genre de «cadeaux» que de façon très sporadique et limitée...

En revanche, la relation avec le monde des entreprises est déjà une réalité aujourd'hui: lieu de stage, de recherche appliquée ou de travaux de fin d'études pour nos étudiants, le secteur privé ouvre ses portes à nos Hautes Écoles. L'encadrement fourni constitue déjà une forme de contribution de la part des entreprises privées à la formation des étudiants.

Je ne suis pas formellement opposé à d'éventuels appuis financiers issus du privé, mais – et là je rejoins le Ministre Jean-Claude MARCOURT – les institutions doivent pouvoir garder toute leur indépendance et leur liberté académique. La situation difficile dans laquelle se situe notre enseignement aujourd'hui peut expliquer une volonté de rechercher des ressources ailleurs. Nous sommes devant une double contrainte: des moyens financiers sont nécessaires pour maintenir la qualité de notre enseignement, mais nous ne pouvons pas mettre en péril cette qualité par une perte d'autonomie.

Dans le cas où on instaurerait un mécénat qui ne concernerait qu'une

part marginale du financement, il n'y aurait pas de grand risque, si ce n'est le renforcement probable d'une inégalité entre les différentes catégories présentes dans l'enseignement supérieur. Mais si cela se généralisait, une marchandisation de l'enseignement serait à craindre".

■ **Brigitte CHANOINE**, directrice-présidente du Groupe ICHEC :

"Le Groupe ICHEC se trouve déjà clairement dans cette perspective de développer du mécénat privé. Pour le moment, les subventions publiques ne nous permettent pas d'avoir les moyens de nos ambitions. Elles restent bien sûr indispensables, mais ne suffisent plus si on souhaite se développer, rayonner à l'international et attirer des professeurs étrangers.

Il faut, dès lors, mettre sur pied des projets de mécénat, en veillant à ce que l'institution d'enseignement supérieur conserve toute son indépendance. Je suis favorable à ce que le gouvernement institutionnalise cette pratique. Et on ne doit pas attendre, on peut déjà avancer dans cette direction. Les universités ont ouvert la voie il y a plusieurs années. Par exemple, la Fondation Louvain apporte un soutien financier à l'UCL depuis 10 ans, qui lui permet de développer des projets intéressants. Le mécénat donne aussi la possibilité d'attirer de nouveaux enseignants, de favoriser la recherche, que ce soit via des chaires, des bourses, du sponsoring, des voyages d'études... Mais ce système ne s'adapte peut-être pas à tous les types de Hautes Écoles. C'est sans doute plus facile dans le secteur socio-économique.

Si l'intérêt financier du mécénat est évident pour les institutions d'enseignement supérieur, les entreprises doivent, elles aussi, y trouver leur compte. Le sponsor doit être reconnu, le partenariat mis en évidence via l'organisation d'activités, de colloques, de rencontres avec les étudiants... Les entreprises sont demandeuses de projets à dimensions variables. Même si la situation économique n'est pas très bonne en ce moment, les sociétés privées ont toujours intérêt à dénicher les meilleurs talents, à les développer. Et le lien avec les entreprises est de toute façon déjà bien présent à l'ICHEC.

Elles nous apportent une aide en fournissant des experts et formateurs, en proposant des stages, etc. On pourra donc franchir un pas supplémentaire en leur demandant une aide financière.

Ceci dit, pour éviter que la Haute École ne se retrouve envahie par l'entreprise, il faut veiller à mettre en place une charte au sein de la convention, qui précise bien les choses. Notamment, que les enseignants continueront à être engagés indépendamment de l'entreprise. Notre autonomie est la condition sine qua non pour que le mécénat fonctionne correctement. Celui-ci n'empêche pas que l'enseignement supérieur reste un service public, dont il ne remplacera jamais les subventions. C'est un plus, qui ouvre à d'autres perspectives. Dans ces conditions, il n'y a, selon moi, pas de risque d'en arriver à une marchandisation de l'enseignement. Et si les universités en profitent déjà, il n'y a pas de raison que les Hautes Écoles ne s'y essaient pas!"

■ **Vincent VANDENBERGHE**, professeur à l'École des sciences économiques de l'UCL :

"En ce qui concerne un éventuel re-financement – bien nécessaire – des institutions d'enseignement supérieur en Communauté française, la piste d'un meilleur arbitrage entre minerval et durée des études me semble plus prometteuse que celle du mécénat. Il n'est cependant pas étonnant que le Ministre MARCOURT réfléchisse à cette éventualité, car l'enseignement supérieur ne bénéficiera sans doute pas, dans un avenir proche, de nouveaux moyens au niveau des subventions publiques.

La question du mécénat est donc légitime, mais est-ce la meilleure voie? Selon moi, le rendement du mécénat privé, au-delà de ce qui est déjà récolté par les universités aujourd'hui, restera marginal si l'on ne procède pas à un renforcement significatif des déductions fiscales pour les mécènes (que ce soient des firmes ou des diplômés, anciens étudiants). Il y a déjà tellement d'impôts à payer qu'il est difficile, pour un individu, de donner encore de l'argent et de financer des institutions d'enseignement supérieur. La question est de

savoir comment l'on peut agir simultanément sur le régime fiscal. C'est, en effet, une compétence qui est du ressort du niveau fédéral, dont les finances sont, par ailleurs, désastreuses.

Je suis également sceptique à l'égard d'un financement des études par des firmes privées, car je les vois mal investir dans quelque chose qu'elles ne contrôlent pas. Elles peuvent, en effet, légitimement craindre de payer pour des personnes qui resteront fondamentalement libres de leur être ensuite infidèles... Sans parler du risque de débauchage par les firmes qui ne participent pas, ou moins, à l'effort de formation.

Il me semble, dès lors, plus opportun de réfléchir à une hausse des droits d'inscription, pour autant que l'on y associe des mesures telles que le relèvement des bourses ou l'étalement du paiement via des prêts-étudiants. En réalité, les différentes mesures successives d'allongement de la durée des études ont déjà provoqué, ces trente dernières années, un relèvement du coût privé de celles-ci. Les allonger d'un an, c'est reporter d'autant le moment de l'entrée dans le monde du travail.

De ce fait, si on souhaite récolter de gros montants pour l'enseignement supérieur, il est préférable, selon moi, d'essayer de réduire la durée cumulée des études (de 6 mois, par exemple) pour limiter le manque à gagner salarial, en échange d'une augmentation des droits d'inscription. Le temps, c'est de l'argent! Il me paraît plus intelligent de travailler à cette option que d'agiter l'idée d'un mécénat privé, à laquelle je ne crois pas trop. En Communauté française, alors que pour les instituteurs, on parle d'allonger la durée des études de 3 à 5 ans, les médecins sont, eux, déjà descendus de 7 à 6 ans!" ■

BRIGITTE GERARD

1. Vincent VANDENBERGHE a rédigé un article consacré à la question de l'augmentation des droits d'inscription à l'université, qui est paru dans la revue *Louvain* de décembre 2010 www.uclouvain.be/revue-louvain.html